opérations de bourse, 128,000 fr.; impôt de 4 0/0 sur les valeurs mobilières, 448,000 fr.; douanes, 3,547,000 fr.; sel, 69,000 fr.; sucre, 65,000 fr.; contributions indirectes (monopoles), 909,000 fr.; téléphones, 209,000 fr., et diminution sur les contributions indirectes de 131,000 fr.

Les Elections Sénatoriales

L'Election de la Réunion — Le candidat républicain réélu

Paris, 7 janvier. — Des dépêches annoncent que M. Drouhet, républicain ministériel, sénateur sortant de la colonie de la Réunion, a été réélu par 200 voix sur 387 électeurs inscrits.

La statistique définitive du scrutin du 4 janvier dernier se présente donc dans les conditions suivantes: Ministériels, 66; antiministériels, 32.

M. Loubet en Algérie

Paris, 7 janvier. — On annonce que M. Révoil, gouverneur général de l'Indo-Chine, est aujourd'hui en pleine convalescence. Il compte pouvoir bientôt regagner son poste. Avant son départ, il aura sans doute à nouveau à s'entretenir avec lui du voyage qu'il compte faire en Algérie au printemps prochain. C'est seulement au cours de cette entrevue que seront arrêtés les détails du voyage présidentiel dont on a publié tant de programmes et horaires même absolument fantaisistes.

LES DÉCORATIONS

Paris, 7 janvier. — Les nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur faites par les divers ministères dont les promotions n'ont pas encore paru à l'*Officiel*, seront examinées vendredi prochain dans la séance que tiendra le Conseil de l'Ordre.

Parmi les nouveaux chevaliers nommés sur la proposition du ministère de l'instruction publique, on peut citer, dès à présent, les noms de MM. Tristan-Bernard, homme de lettre, et Samuel, directeur du théâtre des Variétés.

Les palmes académiques paraîtront au *Journal officiel* à la fin du mois.

En ce qui concerne les décorations du Mérite agricole, le mouvement paraîtra dans le courant de la semaine prochaine.

Les troubles de Marguerite

Fin de l'incident entre les avocats et le président — Les avocats reprennent la défense

Montpellier, 7 janvier. — Toute la matinée s'est passée en nouveaux pourparlers.

Après une réunion des avocats à la bibliothèque, le bâtonnier a eu une nouvelle entrevue avec le président, à la suite de laquelle un terrain d'entente a été trouvé; mais, du côté de la barre et du côté de la cour, on a été impénétrable.

L'animation a été toujours vive dans les couloirs intérieurs. Enfin, à dix heures quarante, on vit une dernière fois un huissier sortir de la chambre des délibérations de la cour et descendre à la bibliothèque; en même temps les juges furent invités à entrer en séance, et l'on vit les avocats entrer successivement dans la salle. « La cour! » annonça l'huissier. Les Arabes quittèrent la main du Prophète, le président déclara l'audience ouverte, et aussitôt le bâtonnier demanda la parole.

Les avocats sont tous debout et les Arabes imitent leur exemple.

Le bâtonnier. — Monsieur le président, messieurs de la cour, messieurs les jurés, après l'incident qui s'est produit à l'audience d'hier, les confrères qui m'entourent viennent reprendre leur place à la barre, dans l'intérêt supérieur de la défense des malheureux accusés. Pénétrés des sentiments profonds du devoir professionnel, ils donneront une nouvelle preuve de ce dévouement digne d'éloges qu'ils ont si libéralement apporté à l'œuvre de la justice et qu'ils sont prêts à lui continuer.

Le président. — Je suis heureux de la déclaration que vient de faire M. le bâtonnier.

Le président. — La parole est à M. le procureur général.

Celui-ci dit :

Je suis également heureux de cette déclaration, et je prie la Cour de vouloir bien considérer comme nulles et non avenues les réquisitions que j'ai eu le regret d'être obligé de prendre hier.

Les avocats se rasseyent, la traduction est faite aux Arabes qui répondent : « Nous sommes tous contents de cette réconciliation. » Et alors, après quelques minutes, l'audience reprend, et l'on entend le témoin Bacha, un des cavaliers de M. Montella, aujourd'hui caïd.

Puis l'audience est levée. Elle est reprise à 3 heures. On procède à l'audition du témoin Battach. Celui-ci raconte le sac de la ferme de Gnoudet.

Il répète d'une façon très humoristique, avec gestes à l'appui, les prières que les insurgés lirent sur la place de Marguerite.

Après d'autres dépositions sans intérêt, l'audience est levée à 6 heures.

La fin d'un roman

Paris, 7 janvier. — Ce matin, à neuf heures et demie, dans la plus stricte intimité, M. Ernier, maître de Zo aérondissement, a procédé au mariage civil de Mlle Cardella Le Play et du docteur Maurice Marcile. Les parents de la jeune fille n'assistaient pas à la cérémonie. Les quatre témoins (une parente du docteur et des amis des fiancés) et Mme Marcile mère étaient seuls présents.

A dix heures, la cérémonie était terminée.

LA PRINCESSE DE SAXE

Les journaux de Genève publient le communiqué suivant :

Lundi matin, en présence de M. le conseiller de justice, docteur Kœrner, de Dresde — arrivé dimanche soir à Genève — avocat de S. A. R. le prince héritier de Saxe, M. Bothe, conseil d'Allemagne, agissant au nom du président du tribunal spécial, à S. A. R. la princesse de Saxe, assistée de Me A. Lachenal, son conseil, l'acte de demande en cassation de la vie commune formulée par S. A. R. le prince héritier. Cet acte porte citation devant le tribunal spécial de Dresde, le 29 janvier 1903. Le procès est ainsi régulièrement introduit. S. A. R. la princesse de Saxe demandera que le divorce soit prononcé.

Procès-verbal a été dressé par M. Kœrner et M. Schwartz, commissaire spécial à la police de Dresde.

L'entretien a duré de dix heures à midi. Dans le courant de l'après-midi, MM. Kœrner, Schwartz et l'avocat de la princesse se sont réunis à l'hôtel des Bergues, pour rédiger le procès-verbal de l'entrevue.

La mort de M. Sagasta

Madrid, 7 janvier. — Hier matin, l'*Imparcial* et d'autres journaux, avaient attribué au roi la pensée de présider en personne, les obsèques de M. Sagasta. Ce bruit avait été très favorablement accueilli; mais ce matin, le *Liberal* publie une entrevue dans laquelle M. Silvela explique que cette cérémonie ne gênerait nullement avait eu devoir déconseiller la présence du roi, malgré le vif désir par lui exprimé.

Ces actes populaires, dit M. Silvela, ces regrets publics ouvrent le risque de dégénérer en manifestation politique sans qu'on puisse éviter leur expansion ni prévoir les troubles qui peuvent éclater lorsque une grande foule y prend part. M. Silvela a dit en outre qu'il est dangereux de créer les précédents obligeant le chef de l'Etat de répéter ces hommages sous peine de blesser ou de désapprouver une partie de la nation s'il ne les réitère pas pour d'autres personnages.

L'AFFAIRE HUMBERT

L'instruction. — Interrogatoires de Frédéric Humbert et d'Emile Daurignac

Paris, 7 janvier. — Le juge d'instruction Andre a interrogé aujourd'hui Frédéric Humbert qu'assistait son défenseur Henri Robert.

Devant ce magistrat, l'ancien député de Seine-et-Marne n'avait à se défendre que contre l'accusation d'escroquerie dont il est inculpé au sujet de l'affaire de la Rente viagère.

Le parquet, au début de l'instruction, avait voulu incriminer les prévenus — en ce qui concerne spécialement la société de la rue Auber — de banqueroute frauduleuse, mais il a fallu y renoncer, ce délit ne pouvant être reproché à une société anonyme.

On remarquait vendredi l'inculation d'abus de confiance par salariés, mais on dut encore abandonner ce moyen de poursuites, l'enquête ayant établi que les administrateurs ne touchaient pas d'appointements.

C'est ainsi que l'instruction n'est plus basée actuellement que sur le délit d'escroquerie.

Frédéric Humbert a présenté les mêmes moyens de défense dont déjà s'était servi Emile Daurignac et qui seront d'ailleurs les mêmes pour les cinq prévenus.

Il a reconnu que la Rente viagère avait été constituée en dehors des prescriptions légales et qu'aucune action n'avait été souscrite.

L'affaire fut montée en famille, entre parents, et il n'y eut point de administration fictive.

Ceci reconnu, l'inculpé a affirmé que jamais la Rente viagère n'avait procédé à des opérations frauduleuses. Quant à l'accusation de prêt à intérêt usuraire, il a prétendu qu'il ne s'agissait point d'une malversation à l'actif de la Rente viagère.

Il s'est basé sur le rapport des experts qui déclarent n'avoir trouvé trace d'aucune opération irrégulière. Quant à l'accusation de prêts dans la caisse de la société des sommes quelconques, pour les remettre ensuite à sa femme, le prévenu s'en défend énergiquement, et il déclare que l'affaire de la Rente viagère n'a rien de commun avec l'affaire Crawford.

Interrogatoire d'Emile Daurignac

M. Leydet a consacré son après-midi à l'interrogatoire d'Emile Daurignac. En présence de Me Cunet, l'inculpé a été questionné sur son rôle dans l'affaire Crawford.

L'accusation lui reproche d'avoir, à plusieurs reprises, avec son frère Romain, joué le rôle d'un des mystérieux Américains. A cela Emile Daurignac oppose des dénégations formelles.

Il est d'ailleurs peu facile de le convaincre. En effet, le plus important des témoignages recueillis dans la circonstance est celui de M. Parmentier qui, à plusieurs reprises, a vu les frères Crawford. Or, les signalements fournis par l'avocat du Havre, diffèrent beaucoup de ceux des frères Daurignac.

Comme les autres prévenus, Emile Daurignac est accusé de faux.

TROUBLES AU MAROC

La situation à Fez. — Légère amélioration. — La trêve religieuse

Tanger, 7 janvier. — Les dernières nouvelles de Fez, en date du 1er janvier, indiquent une légère amélioration de la situation. Deux tribus importantes du voisinage de la ville, qui jusque-là hésitaient, ne prétendant lors de sa récente attaque contre les troupes du gouvernement, ont envoyé des délégués chargés d'offrir leur soumission et de renouveler leur allégeance au sultan.

Le prétendant n'a pas fait parler de lui depuis sa victoire, par suite des fêtes religieuses. On le croit à Téza. Pendant ce temps, le sultan renforce sa situation. La réquisition des vivres destinées à Fez se poursuit et la disette est terminée.

Un chéik de la tribu Anjeira, dont le territoire s'étend du voisinage du Tanger jusqu'à Ceuta, a refusé d'obéir aux ordres du gouverneur officiel de cette tribu qui est domicilié à Tanger.

Deux soldats porteurs de lettres du gouverneur ne sont parvenus à se soustraire à l'hostilité des ennemis de cette tribu qu'en s'assurant la protection du caïd du district en question. Les lettres furent renvoyées sans avoir été décachetées.

AU VENEZUELA

Le secrétaire d'Etat américain, M. Hay, a reçu toute une série de puissances aux propositions du président Castro.

Les notes des alliés sont conciliantes et déclarent en substance que si le Venezuela désire qu'une conférence ait lieu, il ne se soumettre, tre différend à l'arbitrage, les puissances y consentiront.

On assure qu'il faut s'attendre à ce que l'affaire vienne finalement devant la Cour de La Haye.

On attend maintenant la réponse du président Castro.

Le blocus sera maintenu dans toute sa rigueur aussi longtemps que celui-ci n'aura pas accédé aux conditions imposées.

Le correspondant du *Herald* confirme que 800 hommes de forces gouvernementales, commandés par le général Acosta, ont battu, à Guaitin, l'avant-garde révolutionnaire de 1,500 hommes, ayant à sa tête Penalosa et Blanco.

Après quatre heures d'engagement, ceux-ci se sont retirés laissant 60 morts, beaucoup de blessés et 50 prisonniers. Il n'y aurait pas retenir l'impétuosité des montagnards andins qui forment la garde prétorienne du président Castro.

Ce succès a consolidé le pouvoir de Castro et l'on parle de la reconciliation du chef révolutionnaire Antonio Fernandez avec le président. La situation financière est aussi moins tendue par suite de l'entente entre divers capitalistes pour venir en aide aux banques. Tout cela n'est pas fait pour rendre le général Castro plus traitable.

Une certaine signification doit s'attacher cependant, pour lui, à la nomination du nouveau sous-secrétaire au département d'Etat de Washington, M. Frank Loomis, en remplacement de M. David J. Hill.

M. Loomis est l'ancien ministre des Etats-Unis au Venezuela. Il avait été rappelé de Caracas comme *persona non grata* au président Castro, contre lequel il avait soutenu les droits de la Compagnie des asphaltes de Barnudez, qui est le prétexte de nos les croit-ils actuels.

Le *Herald* dit que c'est là un avertissement de M. Roosevelt au président Castro que les Etats-Unis ne tolèreront pas que le Venezuela fasse du danger leurs relations diplomatiques avec les puissances européennes et cause indéfiniment des préjudices au commerce américain. En s'adressant à M. Castro on se retire pas ou refuse de négocier, les Etats-Unis pourraient être contraints d'intervenir pour en finir avec un état d'anarchie qui empêche d'aboutir à aucune solution.

Le président Castro est donc prévenu qu'il lieu d'avoir à compter sur l'appui des Américains, ceux-ci pourraient bien finalement faire cause commune avec les puissances pour le mettre à la raison.

Chronique Régionale

M. Plichon interpellera

M. Plichon, député du Nord, adresse une lettre au président du Conseil dans laquelle il annonce qu'il l'interpellera au sujet de sa circulaire du 23 décembre 1902 par laquelle M. Combes refuse de transmettre au Conseil d'Etat les demandes formées par les Congrégations pour leurs établissements non autorisés.

LES DRAMES DE LA MER

Traversée mouvementée

Lundi soir, le trois mâts *Mezly*, venant de la Cochinchine, était signalé en rade et, par des signaux, faisait connaître que plusieurs décès s'étaient produits à bord pendant la traversée.

Le trois-mâts fut placé sur le quai de quarantaine et un médecin se rendit à bord.

Ce navire avait eu une traversée des plus mouvementées. Le capitaine, le second et le maître d'équipage étaient décédés à la suite de dysenterie.

Au mois de mai dernier, le *Mezly* quittait le port de Dunkerque pour se rendre à Saïgon. Le commandant était M. François Domvil, et le second, M. Léon Hendoux, âge de 24 ans.

Après avoir déchargé sa cargaison de charbon, le *Mezly* quittait Saïgon le 25 août.

Bientôt, plusieurs hommes de l'équipage étaient malades et, le 18 novembre, le capitaine décédait.

Le 24 décembre, le second tombait malade à son tour et expira dans d'atroces souffrances.

Plusieurs hommes de l'équipage tombèrent malades à leur tour et la conduite du navire fut de plus difficile.

Le 4 janvier, le maître d'équipage Lefur, terrassé par la maladie, mourut après avoir été longtemps alité.

Enfin, le 5, on apercevait les feux de Dunquerque et un pilote dunkerquois, M. Desiré Jonckmidonta à bord et on fit voile pour Dunkerque.

Dans la nuit de lundi, le *Mezly* entra au port et fut amarré au quai de quarantaine.

Cinq hommes de l'équipage du *Mezly* ont été conduits à l'hôpital. Quatre ont pu y rendre pédestrement et le cinquième a été conduit en voiture.

Voici les noms de ces malades : Jean-Louis Houckoucke, 26 maître d'équipage, âge de 39 ans; François Baudin, charpentier, âge de 37 ans; Roland Borhre, 29 ans, marin; Fauve, canonier, 48 ans; Lequeen, mécanicien, 36 ans.

D'autre part une instruction est ouverte par le Service de la marine au sujet du pilote qui a fait entrer le navire au port.

En effet, les règlements sont formels : un arrive ayant des malades à bord doit être arraisonné en rade.

Dernière Heure

Chamberlain au Transvaal

Londres, 7 janvier. — On n'est pas content en Angleterre de l'accueil fait à Chamberlain au Transvaal. L'*Evening News* de ce soir, dit que l'attitude de la population hollandaise est loin d'être satisfaisante, et il se plaint de la façon dont sont traités les Boers qui ont aidé les anglais pendant la guerre, qui qui se sont rendus avant la fin de la guerre.

Ils continuent, en effet, à être l'objet d'un boycottage en règle. Les ministres de l'église évangélique réformée hollandaise refusent impitoyablement de leur donner la communion.

UNE GRÈVE CHEZ LE PAPE

Rome, 7 janvier. — Les ouvriers typographes de l'*Osservatore Romano*, organe du Saint Siège, se sont mis en grève. Le journal n'a pas paru aujourd'hui.

L'élection de la Drôme

Valence, 7 janvier. — On ne croit pas ici que M. Viviani soit candidat à la succession de M. Maurice Faure à la Chambre. L'ancien député du 5e arrondissement de Paris aurait fait connaître à des amis, qui lui avaient offert la candidature, qu'il se réservait pour un arrondissement de Paris, probablement pour le 20e.

Les candidatures locales devant être très nombreuses dans la Drôme, on dit comme candidats dissidents pouvant les départager MM. Paul Faure, ancien député et Albert Leroy, qui fut plusieurs fois candidat dans l'Ardèche.

LE SCANDALE de l'Ecole Polytechnique

Paris, 7 janvier. — Le polytechnicien que l'on soupçonnait de vol vient d'être presque complètement innocenté. On tout cas, *la cusation la plus grave qui pesait sur lui*, c'est a dire le vol d'un bijou de prix à un bijoutier de la rue de la Paix, vient d'être trouvé exagéré.

L'enquête a, en effet démontré que peu dinstants avant la venue du polytechnicien dans le bijoutier, des clients demandaient à avoir des bagues qui furent ensuite présentées au jeune homme.

Ce n'est qu'après son départ de chez le bijoutier qu'il s'aperçut du vol, ce qui indique qu'il n'était pas sûr de son fait, c'est qu'il n'a pas porté plainte contre le polytechnicien.

L'enquête a également démontré que le jeune femme qui entretenait des relations avec le jeune homme n'a jamais reçu de lui une bague en cadeau. Ainsi, comme on le voit, la plus grave des accusations se réduit à néant.

Pour les autres, qui sont de moindre importance, un complément d'enquête a été jugée nécessaire.

Les huit heures dans la Marine

Paris, 7 janvier. — Le ministre de la Marine vient d'adresser aux vice amiraux commandant en chef une circulaire, dans laquelle, après avoir constaté « les résultats très satisfaisants obtenus par l'essai de la journée de huit heures » dans un atelier de Toulon et à la direction de l'artillerie de Lorient, il ajoute qu'il a décidé « d'étendre cette mesure à tous les établissements et arsenaux hors des ports ».

BRUIT CONTROUVÉ

Paris, 7 janvier. — Certains journaux nationalistes ont lancé le bruit de la retraite du général Percin. D'après nos renseignements particuliers, ce bruit est complètement faux.

ROUBAIX

Bain froid. — Mardi, vers 7 heures et demie du soir, Mlle Cailes Blanche, âgée de 17 ans, piquière, demeurant à Tourcoing, rue de Roubaix, 220, passait au quai d'Anvers pour se rendre chez elle, lorsque prise d'un étourissement, elle tomba dans le canal.

La malheureuse aliénée infailliblement périr lorsque Mme Tirage, marinière, qui avait été témoin de l'accident, se porta à son secours et fit assez heureuse pour la retirer de l'eau.

Après avoir reçu des soins énergiques au poste de police du Pont Morel, Mlle Cailet a été reconduite chez ses parents.

Inculpation de vol. — Mercredi matin, vers 6 heures 1/2, les agents de sûreté Averbecke et Doutreliugne ont arrêté à son domicile, rue Bayart, 24, Dupont Jules, âge de 22 ans, débardeur, inculpé cet inculpé du vol commis dans la nuit du 24 décembre dernier, 134, rue de Flandre, chez M. Grégoire Martin, marchand, vol pour avoir dérobé pour mille francs environ d'objets de mercerie.

Arrestations pour extradition. — Mercredi matin, le sous-brigadier de sûreté Lebbe et les agents Charbonnier, Paris et Williaumez ont arrêté à leurs domiciles respectifs et écroués au dépôt : Soete Julien, 25 ans, journalier, 49, rue Thiers; Morin Medard-Joseph, 24 ans, forgeron, 143, rue de France; Eeckman Arthur-Pierre, 27 ans, journalier, 53, quai de Dunkerque.

Ces individus, réclamés par le parquet de Bruges comme inculpés de vols commis en Belgique, seront conduits à Lille, jeudi matin, en attendant leur extradition.

Accidents du travail. — Chez M. Lefebvre-Prouvost, rue Blanchemaille, 170, M. Descamps Georges, 46 ans, ouvreur, demeurant à la Madeleine-lez-Lille, 56, rue Berkem, s'est blessé en tombant dans un boulier de la filature de M. Augustin Valentin.

— Chez M. Auguste Lepoutre, M. Dujardin Henri, 28 ans, rameneur, 49, rue de France, a été blessé à l'un les droit.

— A la Société Anonyme de peignage, M. Delerue Louis, manœuvre de magasin, âgé de 45 ans, demeurant rue de Tournai, maison Nansenne, s'est fait une chlorose.

— Chez Mme veuve A. Pétry, M. Charles Dinez, 13 ans, apprenti serrurier, 21, rue Choisey, a été blessé à la main.

— Chez M. Emile Roy, M. Croes Henri, 35 ans, tisserand, 202, boulevard Gambetta, s'est blessé à la main droite en tombant.

— Au service de la voirie, M. Codron Etienne, 45 ans, charretier, demeurant à Wattrelos, hameau de Beaulieu, a reçu un coup de pied de cheval au genou gauche.

— Chez M. Pecquigny, place de la Liberté, M. Edouard Thro, 35 ans, plombier, demeurant rue de la Citadelle, à Hersaux, s'est blessé en tombant d'une échelle.

Les épaves de la rue. — Mme Verstracte Stéphanie, demeurant 17, rue de l'Industrie, a trouvé rue de l'Epeule, un paquet contenant des verres de lampe.

SAVON DU CONGO BLANCHEUR DU TEINT.

Ecole Nationale des Arts Industriels. — La 6e conférence d'électricité industrielle, aura lieu ce soir, M. Béghin, professeur, aura lieu le jeudi 8 janvier 1903, à 7 h. 3/4 du soir, au Grand-Amphithéâtre.

Projections. — Distribution de l'électricité atmosphérique. — Météores électriques. — Effets de l'électricité développée par les machines à frottement. — Effets des condensateurs.

Les auditeurs inscrits recevront le résumé de la séance précédente.

WATTRELOS

Nomination dans les douanes. — M. Octave de Saint-Denis, commis principal de Wattrelos-Gare est nommé receveur à Roubaix, Pont-Rouge. — Il est remplacé par M. Poisin, surnuméraire attaché à la Direction de Lille.

Accident du travail. — Un ouvrier de l'atelier de ébrutisation de bois de teinture de M. Leman-Lestrat, au Sapin-Vert, Léopold Lefevre, demeurant à Mouveaux, a été blessé à l'œil gauche assez grièvement. Il a reçu les soins de M. le docteur Bettremieux, qui lui a prescrit quelques semaines de repos.

CROIX

Billets de banque perdus. — Mercredi vers 10 heures du matin, un employé de la mairie a perdu deux billets de banque de 50 fr., de la rue du Trouvère à la Grande-Place.

Une récompense est promise à la personne qui rapportera ces billets à la mairie.

TOURCOING

L'agression contre M. Jules Ladesou, conseiller municipal. — Nous avons relaté hier la lâche agression dont fut victime, dans la soirée de lundi, M. Jules Ladesou, conseiller municipal.

Hier, vers 8 h. 1/2 du matin, les agents Six et Rousseau ont arrêté, rue Nationale, Cyrille Lecroard.

Celui-ci n'a pas été interrogé par M. Delattre commissaire de police. Ecroué au dépôt, il en a été extrait à une heure et transféré à Lille.

Le général Percin, d'après nos renseignements, est en Belgique comme on le supposait. On a en effet retrouvé dans ses poches un billet de tramway qu'il avait pris le mardi matin à 5 h. 1/2 pour se rendre à Roubaix.

L'enquête continue activement.

M. Jules Ladesou est dans un état aussi satisfaisant que possible. Etant donnés sa robuste constitution il ne faudra sans doute pas à être complètement rétabli.

Extradition d'un déserteur inculpé de vol. — La gendarmerie de Tourcoing a reçu des mains des autorités belges le nommé Charles-Joseph Laporte, originaire de Fourmies, soldat au 33e régiment de ligne à Arras, réclamé par le Conseil de guerre pour vol.

Malade sur la voie publique. — Hier soir, vers 8 h. 45, un homme qui passait rue de Gand, à hauteur du Palais de Justice, s'affaissa en proie à une violente crise d'épilepsie. Des voisins mandèrent M. le docteur Délegrange qui ne tarda pas à arriver et ordonna le transport du malade à l'Hôpital Civil, transport qui fut effectué par la voiture d'ambulance.

Cet homme se nomme Joseph Sauty, âgé de 60 ans, professeur de mathématiques retraité, sans domicile fixe.

Il a déjà été atteint précédemment deux fois à l'hôpital pour la même maladie.

Accidents du travail. — M. Edmond Deloignin, 47 ans, garnisseur chez Charles Tiberghien et fils, a contracté une entorse du pied droit en descendant un escalier. Docteur Vanteuffelin, 5 jours.

— Mme Léonie Vanoverberghe, 25 ans, soigneuse chez Tiberghien frères, rue de Paris, a eu la main droite prise entre le hérisson et le rouleau étireur de son métier. Docteur Bernard 10 jours.

— M. Charles Fremaux, 60 ans, rattacheur chez Maurel frères à Tourcoing-les-France, a heurté contre la pointe d'une lime appuyée contre le buttoir. Docteur Leduc, 6 jours.

— M. Henri Deschamps, 24 ans, magasinier chez Dassonville-Duhem, filature, rue du Virélois, s'est arraché deux ongles de la main droite en maniant une balle. Docteur Bernard, sept jours.

— Mlle Irma Denis, 18 ans, bobineuse chez Emile Parmentier, fabricant de tapis, rue de Paris, s'est fait une entorse au poignet gauche. Docteur Desbonnets, sept jours.

— Jean Debruyn, 27 ans, brouetteur de laine au peignage de la Tossée, a été piqué au bras gauche par un chardon, abcès consécutif. Docteur Leduc, dix jours.

Arrestation. — La police a mis en état d'arrestation le nommé Elie Hévéré, 40 ans, se disant chauffeur, sans domicile fixe, prévenu de mendicité et infraction a un arrêté d'expulsion existant contre lui.

Les arrivages aux Halles. — Il est arrivé hier aux Halles 130 k. ; betteres 1200; chicorée et choux-fleurs 14 sacs; fromage de Brie 40 k.; beurre 10 k.

Au Théâtre municipal. — Une attrayante matinée nous est promise pour dimanche prochain 11 Janvier.

On donnera une charmante opérette que beaucoup de nos concitoyens connaissent, mais que l'on revoit toujours avec plaisir, surtout quand on a affaire à une interprétation supérieure.

Ce sont les *29 Jours de Clairette*, de Raymond et Antony Mars, musique de V. Roger, qui est au programme.

Mmes Auny Gé et Marly, MM. Cardon, ténor d'opérette, Berton, basse-bouffe, Mordet, ter comique, Vilbret, trial, tiendront les rôles principaux.

LANNOY

LEERS

Une jeune fille noyée. — Mardi à neuf heures et demie du matin, a été retiré du canal de Roubaix, à l'*Ile Marie*, le cadavre d'une jeune fille de Leers, Amélie Bourgois, âgée de 18 ans. La malheureuse s'apprêtait à se rendre à son travail, le matin à six heures, à l'usine Motte-Bossut, quand elle aura été prise d'un accès de fièvre chaude qui l'aura poussée à cet acte de désespoir. Rien, en effet, ne pouvait faire prévoir qu'elle attenterait à ses jours; elle était courageuse, très honnête et choyée dans sa famille, dont le soutien était pauvre.

La gendarmerie de Wattrelos a ouvert une enquête et après les constatations légales, le corps de la jeune fille a été transporté chez les parents, hameau du Nouveau Jeu.

LILLE

COLOSSALE ESCROQUERIE

300,000 francs dilapidés — Administrateurs honnêtes mais représentants fidèles — Le coup de la commission — Une caisse vide

Hier matin, nous avons annoncé en quelques lignes l'arrestation d'un sieur Terlet, âgé de 35 ans, demeurant à Ixelles (Belgique), inspecteur de la Société des *Prévoyants de l'Avenir*. Revenons sur cette affaire appelée à un grand retentissement dans cette région, les victimes étant nombreuses.

Les Prévoyants réunis

Tirons de suite hors de cause la société elle-même dont le siège est à Paris. société dirigée par d'honnêtes Administrateurs dont la faiblesse cependant permit à une bande d'aigrefins d'exploiter indignement la crédulité publique.

Au mois de janvier 1901, devant Me Durcroq, notaire à Lille, était constituée une Société civile d'assurances mutuelles à cotisations fixes contre les risques d'accidents individuels et de voyage, les dégâts des eaux dans les habitations, les risques de mort de chevaux et de bestiaux, les dégâts causés par la grêle, la gelée, l'inondation.

Le fondateur était précisément le sieur Terlet, ancien inspecteur d'assurances à Amiens, qui connaissait à merveille le fonctionnement de ces sortes d'associations et sut constituer un conseil d'Administration composée de très braves gens.

Nous voyons les noms de MM. Duquesne de Douai, président, de Bourneville, banquier à Douai, Wallerand, propriétaire à Denain, Sirot, fils de l'ancien député mort depuis, Smagghe, représentant à Lille, Decarpentrie.

Ces messieurs laissèrent agir le fondateur de la Société en qui ils avaient toute confiance.

Autour de ce dernier vinrent graviter des hommes d'affaires roublards et peu scrupuleux qui devaient l'aider à dévorer le capital de la société.

On loua d'abord le premier étage de l'ancien Grand Cercle, actuellement Hôtel des Téléphones, rue Jean-Sans Peur. Une enseigne en lettres d'or fut posée sur toute la largeur de l'immeuble.

L'appartement loué 2,000 francs à Mr Guermonprez de Lambersart, fut luxueusement meublé. Des annonces de journaux demandèrent des employés.

Il s'en présenta de nombreux, on le comprend, mais M. le fondateur de la société exigeait un cautionnement important de la part de ceux qui briguaient l'honneur de servir sous ses ordres. Une dizaine de braves gens se laissèrent séduire par les offres alléchantes qu'on leur faisait en

FEUILLETON 163

LES

MYSTÈRES DE PARIS

Par Eugène SUE

QUATRIÈME PARTIE

Je répondis à M. Ferrand que la veille j'avais eu tort de refuser ses offres, que je les acceptais; mais qu'étant encore trop souffrant pour partir, je ne rendrais seulement le surlendemain chez les Martial, et qu'il était inutile de demander le docteur Vincent. Je ne voulais que gagner du temps; j'étais bien décidée à quitter la maison et à aller le surlendemain chez mon père; j'espérais qu'ainsi il ignorerait tout ce qui s'était passé entre moi, M. Ferrand qui paraît presque affectueux pour moi, et me recommanda, pour la première fois de sa vie, aux soins de madame Séraphin. Je passai la journée dans des transes mortelles, craignant à chaque minute que le hasard ne fît découvrir le corps de Rodolphe. Je ne détaierai qu'une chose, c'était que le froid cessât, afin que la terre n'étant plus aussi dure, il me fût possible de la creuser... Il tombe de la neige... cela me donne de l'espoir... je restai tout le jour couchée. La nuit venue, j'attendis que tout le monde fût endormi; j'eus la force de me lever, d'aller au bûcher chercher une hacheite à fendre du bois, pour la mettre dans la fosse couverte de neige... Après des peines infinies, j'y réussis... Alors je pris le corps, je pleurai encore bien sur lui, et je l'ensevelis comme je pus dans la petite caisse à fleurs. Je ne savais pas la prière des morts, je dis un *Pater* et un *Ave*, priant le bon Dieu de le recevoir dans son paradis... Je crus que le courage me manquerait lorsqu'il fallut couvrir de terre l'espèce de bière que je lui avais faite... Une mère... enterrer son enfant... Je l'y parvins... Oh! que cela m'a coûté, mon Dieu! Je remis de la neige par dessus la terre, pour qu'on ne s'aperçût de rien... La lune m'avait éclairée. Quand tout fut fini, je ne pouvais pas retourner à m'en aller... Pauvre petit, dans la terre glacée... sous la neige... Quoiqu'il fût mort, il me semblait qu'il devait ressentir le froid... Enfin, je revins dans ma chambre... je me couchai avec une fièvre violente. Au matin, M. Ferrand envoya savoir comment je me trouvais; je répondis que je me sentais un peu mieux, et que je serais bien sûr, en état de partir le lendemain pour la campagne. Je restai encore cette journée couchée, afin de regrendre un peu de forces. Sur le soir, je me levai, je descendis à la cuisine pour me réchauffer; j'y restai tard, toute seule. J'allai au jardin dire une dernière prière. Au moment où je remontais dans ma chambre, j'entendis M. Germain sur le palier du cabinet où il travaillait quelquefois; il était très pâle...

Il me dit bien vite, en me mettant un rouleau dans la main : « On doit arrêter ton père dès demain; je prends une lettre de change de treize cents francs; il est hors d'état de la payer... voilà l'argent... dès qu'il sera jour, courez chez lui... D'aujourd'hui seulement je connais M. Ferrand,... c'est un méchant homme... Je dénaturerai... Surtout ne dites pas que vous tenez cet argent de moi... » Et M. Germain ne me laissa pas le temps de le remercier; il descendit en courant.

XII

La folie

Ce matin, reprit Louise, avant que personne fût levé chez M. Ferrand, je suis venue ici avec l'argent que m'avait donné M. Germain pour sauver mon père; mais la somme ne suffisait pas, et sans votre générosité je n'aurais pu le délivrer des mains de recors... Probablement, après mon départ de chez M. Ferrand, on sera monté dans ma chambre, et on aura trouvé des traces qui auront mis sur la voie de cette funeste découverte... Un dernier service, monsieur, dit Louise en tirant le rouleau d'or de sa poche : voudriez-vous faire remettre cet argent à M. Germain?... Je lui avais promis de ne dire à personne qu'il était employé chez M. Ferrand; mais puisque vous le saviez, je n'ai pas été indiscrète... Maintenant, monsieur, je vous le répète... dévouez-vous... Du peu m'entend, je n'ai pas dit un mot qui ne fût vrai... Je n'ai pas cherché à affaiblir mes torts, et... Mais, s'interrompant brusquement, Louise effrayée s'écria :

— Monsieur! regardez mon père... regardez... qu'est-ce qu'il a donc?

Morel avait écouté la dernière partie de ce récit avec une sombre indifférence que Rodolphe s'était expliquée, l'attribuant à l'accablement de ce malheureux. Après des nouvelles heures « dans un atelier de larmes avaient du se tarir, sa sensibilité s'émousser; il ne devait même plus lui rester la force de s'indigner, pensait Rodolphe.

Rodolphe se trompait.

Ainsi que la flamme tour à tour mourante et renaissante d'un flambeau qui s'éteint, la raison de Morel, déjà fortement ébranlée, vacilla quelque temps, jeta çà et là quelques dernières lueurs d'intelligence, puis tout à coup... s'obscurcit. Absolument étranger à ce qui se disait, à ce qui passait autour de lui, depuis quelques instants le lapidaire était devenu fou.

Quoique sa meule fut placée de l'autre côté de son établi, et qu'il n'eut entre les mains ni pierreries ni outils, l'artisan, attentif, occupé, simulait les opérations de son travail habituel à l'aide d'instruments imaginaires. Il accompagnait cette pantomime d'une sorte de frolement de sa langue contre son palais, afin d'imiter le bruit de la meule dans ses mouvements de rotation.

— Mais, monsieur, reprit Louise avec une frayeur croissante, regardez donc mon père!

Puis, s'approchant de l'artisan, elle lui dit :

— Mon père!... mon père!...

Morel regarda sa fille de ce regard troublé, vague, distrait, indécis particulier aux aliénés... Sans discontinuer sa manœuvre insensée, il répondit tout bas d'une voix douce et triste : — Je dois treize cents francs au notaire... Le prix du temple de Lodise... Il faut travailler, travailler, travailler! Oh! je payerai, je payerai, je payerai...

— Mon Dieu, monsieur, mais ce n'est pas possible... cela ne peut pas durer!... Il n'est pas malade, n'est-ce pas? s'écria Louise d'une voix déchirante. Il va revenir à lui... ce n'est qu'un moment d'absence.

— Morel!... mon ami! lui dit Rodolphe, nous comprenons la... Votre fille est auprès de vous, elle est innocente...

— Treize cents francs! dit le lapidaire sans regarder Rodolphe; et il continua son simulacre de travail.

— Mon père... dit Louise en se jetant à genoux devant lui... Vous ne voyez pas... mais je suis là... Je suis innocente... Je ne dépasserai jamais vos ordres... Je ne dépasserai jamais vos ordres... Je ne dépasserai jamais vos ordres